

DEC220923DR15

Décision portant nomination de M. Jimmy Labejof aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT), dont le directeur est M. Jean-Paul Salvétat ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jimmy Labejof, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT) à compter du 7 février 2022 en remplacement de M. Philippe Legros.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 7 février 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul Salvétat

